



Loire
Atlantique

Recrutez un-e apprenti-e avec le soutien du Département

**Contrat d'apprentissage aidé pour les allocataire du RSA
jusqu'à 30 ans.**

Vous souhaitez recruter un-e apprenti-e ?

Le Département vous apporte son soutien grâce à un nouveau dispositif : l'aide départementale au **tutorat d'un allocataire du revenu de solidarité active (RSA)**.

Pour qui ?

Ce dispositif est ouvert aux employeurs qui recrutent un-e **allocataire du RSA** en contrat d'apprentissage.

Le salarié apprenti peut avoir jusqu'à 30 ans. Il doit résider en Loire-Atlantique et poursuivre une formation au sein d'un Centre de formation d'apprentis (CFA) ou d'un organisme agréé en Pays de la Loire.

Comment ?

UN ACCOMPAGNEMENT PRIVILÉGIÉ

Pour faciliter la mise en œuvre du contrat et l'intégration de l'apprenti-e dans l'entreprise, vous bénéficiez de l'appui d'un **conseiller emploi de l'unité emploi du Département**.

Il vous soutient dans la définition de votre projet de recrutement et vous conseille, si besoin, sur les actions d'adaptation du poste à la personne et/ou à sa qualification. Tout au long du contrat, il assure un suivi régulier et sécurise ainsi le parcours en alternance.

UN SOUTIEN FINANCIER DU DÉPARTEMENT

Au titre de sa mission d'accompagnement des allocataires du RSA, **le Département vous octroie une aide forfaitaire annuelle de 2 000 € pour chaque apprenti-e**, versée à l'issue de la période d'essai.



Pour bénéficier de cette aide :

- 1** Contactez l'unité emploi de votre secteur.
- 2** Indiquez à votre conseiller emploi votre besoin en compétences et définissez, avec lui, le profil recherché.
- 3** Recrutez avec votre conseiller emploi qui, si nécessaire, vous accompagnera dans la sélection de candidats.
- 4** Recevez l'aide à l'issue de la période d'essai confirmant la réalisation du contrat.

→ Pour en savoir plus :

- Sur le contrat d'apprentissage et les CFA des Pays de la Loire : **apprentissage-paysdelaloire.fr**
- Sur l'aide départementale et pour trouver l'unité emploi de votre secteur : **loire-atlantique.fr/insertion**

3 bonnes raisons de recruter un allocataire du RSA en apprentissage :

- 1 S'engager pour l'emploi local avec le Département
- 2 Former un apprenti sur vos métiers tout en participant à l'accès à l'emploi des allocataires du RSA
- 3 Bénéficier d'une aide annuelle de 2 000 € et de l'assurance d'un suivi de qualité par le Département

L'aide au recrutement d'un allocataire du RSA en apprentissage, jusqu'à 30 ans, est un dispositif expérimental piloté par le Département de Loire-Atlantique, en partenariat avec la Région des Pays de la Loire et l'Europe.



Le Département de Loire-Atlantique s'engage pour l'emploi local.



En s'associant à de nombreux partenaires institutionnels, économiques, de l'orientation et de la formation, le Département développe collectivement des actions dans l'objectif de faciliter les passerelles entre les chercheurs d'emploi allocataires du RSA et les entreprises.
Plus d'infos sur loire-atlantique.fr/insertion



Département de Loire-Atlantique
Direction solidarité insertion
3 quai ceineray – CS 94109 – 44141 Nantes
Tél. 02 40 99 10 00
Courriel : contact@loire-atlantique.fr
Site internet : loire-atlantique.fr